



UNION SYNDICALE DE LA PSYCHIATRIE

52 rue Gallieni 92240 Malakoff
Tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
E-mail : uspsy@free.fr

MOTION : pour exiger un moratoire à la politique antisociale et liberticide

L'USP, réunie en congrès à Toulouse, tient à rappeler ses engagements contre la politique de la peur, contre la nuit sécuritaire et contre la loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST) dite Loi Bachelot.

Il salue tous les collectifs de lutte contre les attaques tous azimuts du pouvoir sarkozyste et confirme la participation active de nos militants dans ces collectifs.

Il faut stopper la machine infernale qui broie inlassablement les libertés, les droits, le service public, les professionnalités. Il faut ensemble accentuer la lutte contre l'insécurité sociale. Il faut sans cesse œuvrer à des espaces de résistance, de parole, de débats publics, de choix démocratiques à imposer.

Pour ce faire l'USP soutient, et appelle à soutenir :

- l'exigence d'un moratoire d'un an à toute nouvelle décision gouvernementale de politique de psychiatrie et de santé mentale, avancée par l'Appel des 39, en particulier, contre la nuit sécuritaire annoncée dans la volonté de réforme de la loi de juin 1990 ; mais aussi, le rejet du rapport Couty, annoncé comme volet psychiatrie de la loi HPST.

- la volonté des collectifs 3 C d'obtenir des parlementaires l'arrêt immédiat de l'examen et du vote de la loi HPST. Il s'agit d'imposer le retrait de la loi Bachelot, pour un débat public vrai et productif en perspective de l'affirmation d'un service de santé égal pour tous.

Forte de ces objectifs, l'USP appelle l'ensemble des organisations syndicales, ONG et collectifs œuvrant dans les champs psychiatrique, sanitaire et social à les soutenir et à se retrouver dans l'action pour imposer un tel moratoire, en opposition à la politique du pouvoir actuel et pour développer les débats et recommandations nécessaires.

Pour le retrait de la loi HPST.

Contre la nuit sécuritaire et la politique de la peur.

Pour la défense des droits, des libertés et de la justice sociale.

Pour la défense des professionnalités et de l'éthique des missions de service public.

Le congrès décide de mandater le conseil national de prendre immédiatement toutes les initiatives en vue de l'obtention de ce moratoire.